

Bordereau de signature

DL_523

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	21/09/2023	 Visa
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	21/09/2023	 Visa
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	25/09/2023	 Visa
Hélène BURGAT, <i>MAIRE</i>	25/09/2023	 Signature  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		 Archivé

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

14/09/2023

AFFICHEE LE :

14/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

21 septembre 2023

L’an deux mil vingt trois, le 20 septembre, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de Mondeville, dûment convoqué, s’est réuni par dérogation exceptionnelle à l’article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales dans la Salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Fabienne KACZMAREK, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Mickaël MARIE à Bertrand HAVARD, Dominique MASSA à André VROMET, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉNOMINATION DES RUES DE LA CITÉ DES ROCHES

DELIBERATION N° DELIB/2023/093

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

La cité des Roches, située dans le quartier du Plateau, a été créée en 1925 pour loger des ouvriers de la Société Métallurgique de Normandie. Les rues qui la desservent ont jusqu'à ce jour comme seule dénomination la « cité des roches ». Cette absence d'adressage précis pose des difficultés pour les services postaux et de secours mais aussi pour les gestionnaires de réseaux, notamment ceux gérant la pose et l'entretien de la fibre optique.

Par ailleurs, la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS », du 21 février 2022 reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse et rappelle que le conseil municipal est chargé des dénominations des voies et lieux-dits.

Cette loi oblige ainsi à dénommer tous les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. La cité des roches est donc concernée.

Afin de proposer au Conseil municipal des dénominations, il a été demandé aux conseillers de quartier du Plateau de formuler des propositions en lien avec des noms de végétaux. En effet, presque toutes les rues du Plateau sont nommées à partir de noms de plantes ou d'arbres.

Une visite organisée dans la cité des roches avec un botaniste a ainsi permis d'y identifier des plantes sauvages. A partir de ces résultats, le conseil de quartier du Plateau propose au conseil municipal de Mondeville les dénominations suivantes – cf. plan joint :

- Impasse des Genêts
- Rue des Passiflores
- Allée des Violettes
- Allée des Sureau
- Allée du Plantain

L'axe central est nommé Rue de la cité des roches.

Par conséquent,

Vu la loi n°2022-217 dite « 3DS » du 21 février 2022,

Considérant les propositions de dénominations proposées par le Conseil de quartier du Plateau,

Après consultation de la commission Urbanisme et Transition écologique du 12 septembre 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** les dénominations de voies ci-dessus présentées et décrites en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT